

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130328-2013_A054-DE
Date de télétransmission : 08/04/2013
Date de réception préfecture : 08/04/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A054

OBJET : Agriculture et forêt - Halle de producteurs "Terres de Provence" - Bilan de la saison 3 et accord de principe pour la réalisation de la saison 4

Le 28 mars 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbla - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - AREZKI Alain donne pouvoir à ARNAUD Christian - BERNARD Christine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BOYER Michel donne pouvoir à MARTIN Richard - BRAMI Héliot donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle donne pouvoir à MERGER Reine - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHORRO Jean donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - CIOT Jean-David donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DEMENGE Jean donne pouvoir à GERARD Jacky - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LONG Danielle donne pouvoir à AMIEL Michel - MANCEL Joël donne pouvoir à MARTIN Richard - MATAS Henri donne pouvoir à BENNOUR Dahbla - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PIERRON Liliane donne pouvoir à LOUIT Christian - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - REAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUTILLOT Guy - BUCKI Jacques - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - LECLERC Jean-François - MEDVEDOWSKY Alexandre - NICOLAOU Jean-Claude - PERRIN Jean-Claude - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUARD Alain - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 28 MARS 2013

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et forêt

Objet : Halle de producteurs « Terres de Provence » - Bilan de la Saison 3 et accord de principe pour la réalisation de la Saison 4
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Halle de producteurs « Terres de Provence » dynamise fortement, depuis 3 éditions, la vente directe de produits locaux en demi-gros, sur la zone de Plan de Campagne. En 2012, le marché a drainé 110 168 visiteurs, soit une augmentation de 77% par rapport à l'édition de 2011 (et 120% par rapport à l'action pilote de 2010). Afin de donner suite à ce succès, il vous est proposé de reconduire l'opération pour la 4^{ème} édition, du mois de mai au mois d'octobre 2013. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 123 000 € HT pour 6 mois.

Exposé des motifs :

>Historique du projet

La première édition de ce circuit court agricole a été créée dans le cadre du projet européen « Rururbal » (Rural Urbain Alimentation), en 2010. La Communauté du Pays d'Aix a alors choisi, comme action pilote, une nouvelle forme de circuit court de distribution de produits locaux.

Ce projet visait à rapprocher les producteurs et les consommateurs afin de soutenir l'agriculture locale, de réduire les nuisances pour l'environnement et de proposer des produits du terroir de qualité et de saison à un prix attractif.

Les trois éditions de la « Halle de producteurs Terres de Provence » se sont bâties avec l'expertise et le contrôle de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Elles ont permis une plus grande lisibilité de la marque « Terres de Provence », ambassadrice de la démarche communautaire en faveur de l'agriculture et des produits du terroir du Pays d'Aix.

>Bilan et enjeux de l'opération :

L'action pilote de la Halle de producteurs Terres de Provence de 2010 avait été un succès drainant plus de 50 000 visiteurs en 5 mois.

Encouragée par le succès de ce 1^{er} essai, la CPA a renouvelé l'opération en 2011 avec une fréquentation de près de 62 000 visiteurs en 6 mois.

Motivée par la forte adhésion du public à ce concept de circuit court alimentaire, la CPA a reconduit l'événement en 2012 qui a attiré 110 168 visiteurs sur 5,5 mois soit une augmentation de 77% par rapport à 2011 et 120% par rapport à 2010.

1. Enjeux économiques : système gagnant -gagnant

a. Débouché complémentaire pour la profession

-Grâce au chiffre d'affaires réalisé, certains producteurs ont pu améliorer significativement leur situation économique, étendre leur surface de production, voire créer des emplois.

-25 à 30 producteurs en moyenne participent chaque année à la Halle. En 2012, 27 en 2012 étaient présents, dont l'association de la Pomme de Terre de Pertuis.

-Le montant du panier moyen par ménage était de 27,50 € en 2011, de 35,20 € en 2012 (avec un poids moyen de 11,15 kg).

-Une enquête de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône de 2009 indique que 71% des producteurs locaux estime que le marché de demi-gros est complémentaire aux marchés de détail existants (et non en concurrence).

b. Bénéfices consommateurs :

-Les consommateurs bénéficient en moyenne de prix inférieurs de 20 à 25% par rapport à la grande distribution notamment, en pleine saison.

-La vente en demi-gros permet la pratique de prix attractifs et les clients se sont adaptés au mode de vente à la cagette (96% sont satisfaits du conditionnement).

-Des produits variés : 33% des consommateurs ont acheté des fruits, 33% des légumes, 10% des produits laitiers, 10% miel, 10% huile d'olive, 4% œufs.

c. Plus-value pour les commerçants de Plan de campagne :

- L'association des propriétaires (Avenir) et celle des commerçants (CVM) ont permis l'implantation de la Halle sur la zone commerciale.
- La Halle de producteurs a profité à une grande partie des commerçants de la zone qui bénéficient de retombées économiques importantes dues à la hausse de fréquentation de leurs enseignes engendrée par les consommateurs du marché.

2. Enjeux sociaux : rapprocher la ruralité de l'urbanité

- Ancienne plaine agricole, la zone commerciale de « Plan de Campagne » retrouve sa vocation originelle en accueillant la Halle de producteurs. Le marché profite de la fréquentation de la zone d'activités, l'une des principales zones commerciales d'Europe avec plus de 800 000 consommateurs annuels.
- Plusieurs fois par mois, des associations caritatives (en lien avec le milieu médical) bénéficient de produits frais offerts par les producteurs.
- 48% de la clientèle vient du Pays d'Aix et 35% de Marseille (dont 60% de personnes âgées de 50 ans et plus avec une majorité de clientèle féminine).
- Plus de 65% des consommateurs se sont déplacés sur la Halle via la campagne de communication, 35% par le bouche à oreille. 82% sont déjà venus lors des précédentes éditions et 18% sont de nouveaux clients.

3. Enjeux environnementaux : diminution des dépenses énergétiques

- Les produits vendus en demi-gros sur la Halle parcourent peu de distance et nécessitent peu d'emballage et de conditionnement.
- Les exploitations des producteurs pour les 3 éditions étaient localisées, en moyenne, à 38 km de la plateforme commerciale (de 4 km à 80 km).
- Les modes de productions sont variés : en serre, hors sols, sous tunnel, en plein champ, en mode biologique.

4. Enjeux nutritionnels : la qualité pour tous

a. Qualité :

- La CPA, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, sélectionne rigoureusement les produits. Les critères de sélection mettent l'accent sur l'origine des producteurs (Pays d'Aix en priorité et Bouches-du-Rhône), les démarches qualité (agriculture raisonnée, AB, Label rouge...).
- 100% des consommateurs se déclarent (très) satisfaits de la qualité et la fraîcheur des produits et du large panel de produits proposé par les agriculteurs.

-Consommer 5 fruits et légumes par jour est désormais possible à prix attractifs !

b. Contrôle et traçabilité :

-La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône contrôle les exploitations et les produits concernés d'après un cahier des charges strict : les producteurs ne sont autorisés à vendre que leur propre production.

>L'édition 2013 :

Confortée par le succès de la saison 3, la CPA œuvre pour la mise en place de la 4^{ème} saison.

▪ **Implantation géographique :**

-Il est question d'implanter la halle sur la zone de Plan de Campagne. En revanche, elle ne sera pas située sur le même site que l'an dernier, la Cd6 étant en travaux pendant toute la période. D'autres terrains sont donc à l'étude.

▪ **Terrain :**

-Similaire à celui des éditions précédentes (environ 1 000 m² afin d'accueillir une structure d'environ 750 m² et un espace parking).

Produits et producteurs :

-Comme pour les éditions précédentes, volonté de maintenir à 30 maximum le nombre de producteurs à chaque marché.

▪ **Dates et horaires :**

-A priori, identiques aux saisons précédentes du mois de mai au mois d'octobre 2013 ; de 17h00 à 19h00 pour les particuliers (éventuellement 15 min supplémentaires réservées aux professionnels de 16h45 à 17h00 – ce créneau a été supprimé en 2012 faute de demandes en 2011).

Editions futures :

Outre la reconduction de la saison en 2013, la CPA envisage la création d'une 2^{ème} Halle, sur le Nord du Pays d'Aix. Une discussion a été engagée auprès de la Chambre d'agriculture du 84 pour avis sur un lieu stratégique qui pourrait l'accueillir.

Quant à la mise en place d'une Halle en dur, la CPA est en attente d'un lieu adéquat et disponible. Il s'agira alors de s'orienter vers une diversification des produits (ex. viande, volaille, ...) possible à commercialiser au sein d'une Halle pérenne.

>Plan de financement estimatif prévisionnel pour 2013 :

Nature des dépenses	Actions sur 6 mois : mai/octobre 2013	Montant 2013 HT	Montant 2012 pour info
Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	-Présence sur le site 3 fois par semaine pendant 6 mois + 2 mois en amont et en aval de la manifestation pour: la sélection des producteurs, le bilan de la saison. -Contrôle régulier des exploitations et des prix les 2 autres jours de la semaine, enquêtes satisfaction. -Suivi administratif, comités de pilotage, suivi d'animations.	30 000 € (sur un coût total de 50 000 € : 10 000 € à la charge de la CA13 et 10 000 € à la charge des producteurs)	<i>Idem</i> 30 000 €
Terrain	-Location du terrain : négociation en cours pour une mise à disposition gracieuse -Location de l'auvent + barrières de sécurité +Aménagement : les nouveaux sites proposés nécessitent de petits travaux.	41 000 € (+ 2 000 €)	39 000 €
Signalétique	-Signalétique : sur site, pose et dépose. +Signalisation directionnelle supplémentaire, étant donné le changement de lieu.	7 000 € (+ 1 000 €)	6 000 €
Communication	-Campagne d'affichage, annonces presse, radio. Nécessité d'une communication supplémentaire, en regard du changement de lieu.	35 000 € (+ 4 000 €)	31 000 €
Sac cabas	-Dans une démarche de développement durable, de fidélisation de la clientèle : distribution d'environ 3 000 cabas en toile (lors d'animations)	5 000 €	/
Animations	-Animations mensuelles (au lieu de 2 en 2012 insuffisantes) sur différentes thématiques : développement durable, œnologie, nutrition, marque TDP etc.	5 000 € (+ 2 000 €)	3 000 €
TOTAL*		123 000 €	109 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2004-A236 du Conseil communautaire du 17 décembre 2004 adoptant la Charte agricole du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2012-B040 du Bureau du 27 janvier 2012 validant la mise en place de la 3^{ème} édition de la Halle de producteurs ;

VU l'avis de la Commission développement économique et emploi-agriculture en date du 13 février 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 mars 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du bilan de la dernière édition de la « Halle de producteurs Terres de Provence » 2012 ;
- **APPROUVER** la reconduction de l'opération « Halle de producteurs Terres de Provence » de mai à octobre 2013 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires ainsi que signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération ;

OBJET : Agriculture et forêt - Halle de producteurs "Terres de Provence" - Bilan de la saison 3 et accord de principe pour la réalisation de la saison 4

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

04 AVR. 2013

